

**ESCROQUERIE** Le rêve d'une nouvelle vie dans la Belle Province, le Québec, a viré au cauchemar pour 300 Marocains. L'Observateur du Maroc reconstitue le puzzle d'un mirage canadien.

## Meknès-Montréal

# Arnaque à l'immigration



Montréal compte plus de 45.000 immigrants d'origine marocaine.

### SALAHEDDINE LEMAIZI

**J'**ai perdu 65.000 dirhams et trois ans de ma vie à attendre un contrat de travail au Canada qui s'est avéré être une grosse escroquerie» regrette Rachid, 29 ans, une des 300 victimes d'une supposée agence conseil en immigration vers le Canada. Basés à Meknès et Fès, les patrons de cette entreprise ont fait main basse sur plus de 10 millions de DH avant d'être arrêtés par la Police judiciaire de Meknès. Une affaire qui révèle la désorganisation que connaît le secteur du conseil en immigration au Maroc.

### La chute d'un escroc

Le 22 février 2012, une audience du procès des quatre personnes poursuivies dans cette affaire s'est tenue au tribunal de Première instance de Meknès. Celui-

ci a décidé de reporter une nouvelle fois le procès pour le 21 mars prochain. Sur le banc des accusés, le fondateur de l'entreprise et ses associés, qui ne sont autres que son père et ses deux frères.

Grâce à des cachets falsifiés, des en-têtes, des factures et des relations avec des entreprises fantômes outre-Atlantique, l'entreprise vendait le mirage canadien aux candidats à l'eldorado nord-américain. C'est le cas d'Hassan, 58 ans. Il espérait faire inscrire son fils dans une université québécoise.

«J'ai fait confiance au jeune homme qui dirige cette entreprise. En 2010, quand je m'y rends, j'y rencontre également son épouse canadienne. Sa présence me met aussitôt

en confiance. Je leur remets 25.000 DH et je m'en vais. Un an et demi plus tard, le patron de l'entreprise me donne un document bidon. À ce moment, je décide de déposer plainte auprès de la police», se rappelle ce père de famille de Meknès. Dès lors, les ennuis dudit patron commencent.

Un premier groupe de clients originaires de Taounat dépose plainte à son tour. Il sera

suivi par de nouveaux clients. En octobre 2011, l'affaire éclate. Le principal accusé est arrêté. Le début de l'enquête montre que dans la succursale faussée de l'entreprise, l'accusé avait promis des contrats de travail pour le Canada à 25 infirmières qui elles aussi ont déboursé 60.000 chacune.

«Cette arnaque a été menée d'une manière sophistiquée. Toute la famille est impliquée dans cette affaire. Ils ont utilisé des techniques nouvelles pour faire croire aux victimes que

« J'ai perdu 65.000 DH et trois ans de ma vie à attendre un contrat de travail au Canada qui s'est avéré être une grosse escroquerie. »

RACHID, 29 ANS.



*l'entreprise pouvait fournir des contrats de travail à ces immigrants potentiels. Les documents avaient tout l'air de papiers officiels, n'importe qui d'autre aurait pu tomber dans ce piège. Les personnes poursuivies bénéficiaient par ailleurs d'une certaine protection de la part de quelques agents d'autorité. Tous ces éléments, nous allons les dévoiler au début du procès», promet Me Mohamed Idrissi Bouzidi, avocat des victimes.*

### **Consultant sans agrément, anguille sous roche**

Le modus operandi des escrocs est le même. Une SARL ayant pignon sur rue, un bureau décoré du drapeau canadien, québécois et marocain, et le tour est joué. «Le secteur du conseil en immigration a toujours connu des affaires d'arnaques commises par des gens sans scrupules et malhonnêtes», regrette Driss Amsoul, consultant canadien agréé en immigration et DG d'une agence de conseil basée à Montréal et à Casablanca.

Face à la multiplication des cas de fraudes, le ministère de l'Immigration du Québec délivre désormais des autorisations pour exercer le métier de consultant. Sans ce visa, l'agence de conseil n'a aucune crédibilité. Du côté des professionnels du secteur, on a décidé de prendre le taureau par les cornes. «Nous avons fondé une ONG pour contrer ce genre d'escroquerie, et nous sommes déjà entrés en contact avec le ministère de l'Immigration du Québec pour discuter d'un plan d'intervention. Des rencontres avec les autorités marocaines sont également prévues», affirme D. Amsoul.

ils besoin de recourir à un représentant pour faire leur demande d'immigration? La réponse est non. Et c'est le ministère de l'Immigration du Canada lui-même qui le dit. «Vous n'êtes pas obligé d'embaucher un représentant en immigration, le choix vous revient, personne ne peut garantir l'approbation de votre demande. Tous les formulaires et les informations dont vous avez besoin pour soumettre une demande sont disponibles sans frais sur notre site», peut-on lire au tout début du formulaire

### **“Recours aux services d'un représentant”**

En traitant avec une agence de conseil, le demandeur de statut de résident permanent a-t-il plus de chance de décrocher le précieux sésame? «Sans aucun doute», nous répondent unanimement les trois agences de conseil en immigration basées à Casablanca. Leur argument de vente, c'est qu'un conseiller en immigration connaît la procédure, les formulaires à remplir et assure un suivi de la demande jusqu'à son aboutissement. Cette prestation, contrairement à ce qu'a facturé l'entreprise meknassie à ses clients-victimes, ne dépasse pas les 20.000 DH, hors frais de dossier qui tournent autour de 20.000 dirhams également.

Pour justifier ces tarifs, D. Amsoul parle plus d'orientation. «Notre rôle est de guider le client, le conseiller, mettre en valeur ses

Et d'ajouter: «on fait de notre mieux pour inciter les candidats marocains à s'assurer de la validité de l'agrément de leur consultant».

### **Conseil en immigration cherche régulateur**

Hassan et Rachid avaient

points forts et combler ses points faibles qui peuvent avoir un impact néfaste sur son dossier», argumente notre consultant.

Le secteur, qui connaît une croissance anarchique au Maroc, devrait s'attendre à des jours plus durs. Surtout après les changements réglementaires au niveau de la province du Québec. Déjà avec la mise en vigueur des tests de compétence linguistique, obligatoires, le secteur a connu une légère stagnation puisque les demandeurs doivent dorénavant démontrer leurs compétences en expression et compréhension orales. Le gouvernement fédéral canadien à son tour exigera bien-

## **Face à la multiplication des cas de fraudes, le ministère de l'Immigration du Québec délivre désormais des autorisations pour exercer le métier de consultant. Sans ce visa, l'agence de conseil n'a aucune crédibilité.**

tôt des tests similaires, ce qui amène D. Assoul à conclure: «nous pensons que le secteur pourrait connaître d'autres difficultés».

## **28% des Maghrébins du Québec... au chômage**

L'expérience migratoire n'est pas toujours concluante pour les Maghrébins. Si le taux de chômage québécois est de 8,4%, pour les immigrants issus d'Afrique du Nord arrivés dans la Belle Province depuis moins de cinq ans, il est de 28%. Un taux qui classe cette communauté au premier rang des minorités ethniques par le nombre de sans emplois. A titre de comparaison, les immigrants issus d'Afrique Noire connaissent un taux de chômage de 20% et les Haïtiens de 17,8%. Pourtant, parmi les Maghrébins, 45% ont des qualifications universitaires techniques contre 31% pour la population générale. Le mythe du rêve canadien fond comme neige au soleil.